



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

L'ensemble du conseil municipal était présent à l'exception de M. Reux absent excusé qui a donné pouvoir à M. Le Bec, M. Quéménéur absent excusé qui a donné pouvoir à M. Jestin, M. Jézéquel absent excusé qui a donné pouvoir à Mme Jourden, Mme Caouder, absente excusée, M. Loëgel, absent excusé.

Une minute de silence est observée en hommage à Samuel Paty et aux victimes de l'attentat de Nice.

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est approuvé.

SYNTHÈSE DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE : RÉPONSES AUX DIA REÇUES À LA MAIRIE

adresse terrain	section	parcelles	surface	bâti
Rue de Kerarbellec	YV	352	460 m ²	Non bâti
90 chemin des guillemots	YR	496, 495	1123 m ²	Bâti
Route de Kerbroch	YP	894	594 m ²	Non bâti
13 cité de kerivarc'h	YI	103	693 m ²	Bâti

Pas de préemption sur ces dossiers

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE 2019

Le terroir : un terroir attractif qui compte 49 278 habitants, soit 3,50% d'augmentation en 5%. Le nombre de logements augmente de 300 à 400 par an mais la taille des ménages diminue (3.61 personnes par ménage en 1968, 2,35 aujourd'hui).

Le projet de territoire et mutualisation se traduit par 3 axes stratégiques : un territoire attractif, terre et mer, des vecteurs d'identité et de développement, un territoire durable. De nouvelles actions ont été développées en 2019 et notamment : validation du schéma directeur informatique, préparation de la création d'un service mutualisé des systèmes d'informations, étude sur le volet cohésion sociale, adoption d'un schéma directeur vélo, mise en œuvre du projet économie circulaire du G4DEC, acquisition de friches industrielles, poursuite et renforcement des actions en faveur de la qualité des eaux, signature du contrat local de santé...

Le mandat a été marqué par les transferts de compétences des communes vers la CCPI dont le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), office de tourisme, assainissement collectif, eau potable, Gemapi, site de la Pointe Saint Mathieu. Le schéma de mutualisation est orienté vers les fonctions d'ingénierie et de soutien technique aux communes.

Les équipements et le patrimoine communautaires : extension du périmètre d'entretien des espaces naturels mis à disposition par le Département et le Conservatoire du littoral. Les sentiers entretenus par la communauté représentent 350 km et les circuits VTT 364 km. Les services techniques interviennent sur les bâtiments communautaires et la voirie communautaire pour les communes dans le cadre des quotas de travaux.

Un territoire dynamique et attractif :

La politique en faveur de l'habitat se développe et aide les ménages à revenus modestes à financer les travaux de rénovation énergétique.

La compétence « planification urbaine » est mobilisée sur les révisions et modifications des PLU communaux et sur le futur PLUI-H (diagnostics et plan paysage en cours).

La communauté s'est également engagée pour le très haut débit : 1 483 900€ ont été engagés en 2019 et 1 672 300€ prévus en 2020.

La maison de l'emploi, le déploiement du Pass commerce et artisanat, l'accompagnement au développement des entreprises, une offre immobilière diversifiées permettent de renforcer l'attractivité et le dynamisme du territoire.

L'axe développement touristique est renforcé : nautisme, port de l'aber Ildut, un office du tourisme Iroise Bretagne réorganisé. Les équipements sont bien fréquentés : maison de l'algue, ancre an eor, phares de Saint Mathieu et Trezien.

La question des mobilités est un enjeu fort pour le territoire qui veut agir pour les mobilités du quotidien et les alternatives à la voiture individuelle.

Un territoire écoresponsable : Les compétences eau potable et assainissement ont été transférées en 2018 et représentent 195 km de réseaux d'eau potable et 220 km d'assainissement soit 16000 abonnés. 5 M€ HT ont été investis en 2019.

3 techniciens +1 renfort sont chargés de la gestion des milieux aquatiques. Différents moyens d'actions sont mis en œuvre : les contrats de bassins versants, Breizh bocage, le suivi de la qualité des eaux de baignade, la gestion des espaces naturels et littoraux.

Gestion des déchets. Démarrage en 2019 du programme intercommunautaire de l'économie circulaire. Le coût du service gestion des déchets est de 96,55€ HT par an par habitant dont 36,50€ pour le volet déchèterie. Le programme de modernisation des déchèteries a été finalisé.

Sécurité et transition énergétique : construction du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Un territoire solidaire

- Le Centre Local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) ;
- Signature du contrat local de santé
- Sant'Iroise : la santé pour tous en Iroise (animations autour de la santé, de l'habitat et de l'alimentation)
- Extension du parc de logements d'urgence
- Aide alimentaire : 24 tonnes de denrées distribuées en 2019
- Relais Parents Assistantes Maternelles
- Interventions en milieu scolaire : actions d'éducation à l'environnement, activités nautiques, musicales,
- École de musique

Ressources et moyens

Ressources humaines : 194 collaborateurs dont 1/3 de droit privé.

40 M€ de dépenses réelles en 2019 dont 26 M€ en fonctionnement et 14M€ en investissement.

Recettes : 44,25 M€ dont 33,41M€ pour le fonctionnement. La communauté est très peu endettée.

Le conseil municipal prend acte de la présentation de ces apports d'activités 2019.

DEMANDE DE SUBVENTION CONTINUITÉ DES PISTES CYCLABLES : DÉLIBÉRATION DONNANT POUVOIR AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Un courrier du ministère des Transports (DGITM) a informé la commune qu'elle était lauréate de l'Appel à Projets "Continuités cyclables" pour l'édition 2020 pour la résorption de la discontinuité cyclable Kervourt Kerivarc'h. L'État prévoit d'y accorder son soutien pour un montant de 88 000€ maximum. La commune doit désormais signer une convention de financement qui afin de concrétiser cet engagement de l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet de convention financière avec l'État et donne pouvoir à M. le Maire pour signer cette convention et la mettre en œuvre.

CONSTRUCTION DU 3ÈME PÔLE SANTÉ : CHOIX DES ENTREPRISES

La commune de Plouarzel a décidé la construction d'un 3^{ème} bâtiment constituant le pôle santé. Le permis de construire a été accordé. Un avis d'appel d'offres a été lancé, les entreprises ont répondu, leurs propositions ont été étudiées lors de la commission d'appel d'offres. Cinq lots doivent être attribués : terrassement/gros œuvre, charpente, couverture/étanchéité, menuiserie extérieure, serrurerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et de retenir les entreprises suivantes :

lot		Candidat retenu	Montant de l'offre
1	Terrassement / Gros-œuvre	Crenn	149 877,31€
2	Charpente	Ar gizell koad	10 827,08€
3	Couverture / étanchéité	Trebaul	27 800,00€
4	Menuiseries extérieures	Clairalu	32 165,00€
5	Serrurerie	SB acier	7 788,28€
		TOTAL	228 457,67€

et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre cette décision.

CESSION DU BUNGALOW À PAYS D'IROISE COMMUNAUTÉ

En 2011 la commune de Plouarzel a acquis un bâtiment préfabriqué au prix de 38 272€ et l'a mis à disposition des professions libérales dans l'attente de la construction des bâtiments du pôle santé.

Vu la construction du 3^{ème} bâtiment du pôle santé et la demande de la communauté de communes du Pays d'Iroise, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession de ce bâtiment préfabriqué au prix de 12 000€ au profit de la communauté de communes du Pays d'Iroise. La communauté prendra en charge également le déplacement et transport de ce modulaire. Pouvoir est donné à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAINT RENAN – MISE À DISPOSITION DE MOYENS AU RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ (RASED)

Par délibération en date du 25/03/2016, le conseil municipal a fixé la participation de la commune au RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES basé à Saint Renan à 1€ par élève scolarisé à l'école publique de Trezien et par an.

Une convention entre les communes intéressées avait été approuvée, pour collecter les financements et assurer la pérennité du RASED de Saint Renan sur le territoire du Pays d'Iroise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de renouveler l'engagement de la commune de Plouarzel pour 3 ans dans les mêmes conditions financières que précédemment (1€ / élèves de l'école de Trezien / an), donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention annexée à cette délibération.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION : PARENTS SORTANTS ET NOMINATION DE NOUVEAUX REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Le Conseil d'Exploitation du SPIC Crèche « L'Île aux Enfants » comporte des membres qui représentent les parents dont les enfants fréquentent la structure.

Les parents d'enfants ayant quitté la crèche ne peuvent plus siéger au Conseil d'Exploitation de cette structure et sont à remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme comme représentant titulaire : M. Alban Dumesnil Adèle domicilié à Ploumoguier en remplacement de Mme Amélie Le Bloas.

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ INFRAPOLMAR

La commune est engagée aux côtés de Pays d'Iroise communauté et des communes du territoire dans la démarche infra POLMAR proposée par Vigipol qui a pour but de préparer les collectivités littorales à lutter contre les pollutions maritimes.

Dans le cadre de cette démarche, chaque commune désigne deux référents (un élu et un agent technique ou administratif) pour suivre et coordonner les actions de la commune en matière de pollution maritime tel que validées dans les modalités d'organisation à l'échelle intercommunales. À cet effet, ils participeront aux diverses réunions du groupe de travail en charge du suivi du plan de secours infra POLMAR, aux formations et exercices de crise. Et en cas de pollution, ils conseilleront le maire dans la gestion de la crise.

Ce binôme élu/agent permet une meilleure efficacité tant dans la phase de préparation que de gestion de crise. Il est conseillé aux communes de désigner comme référents des personnes qui interviendront directement en cas de pollution afin que le dispositif infra POLMAR mis en place sur le territoire soit pleinement opérationnel et efficace le moment venu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité nomme :

- référent élu : Ronan Jézéquel
- référent technique : le responsable des services techniques, Franck Jourden

RISQUES CÔTIERS : STAGE D'ÉTUDES, DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ

Le phénomène des risques côtiers liés au changement climatique pourra avoir des conséquences importantes pour les communes littorales. Afin d'appréhender ces effets, les communes de Porspoder, Landunvez, Lanildut, Plouarzel et Lampaul Plouarzel s'associent pour accueillir un stagiaire de l'UBO (IUEM) sur ce sujet.

Le stage s'inscrira dans le contexte du partenariat Litto'risques, avec le Conseil départemental du Finistère qui a une politique d'accompagnement très volontariste des collectivités sur les risques côtiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Patrice Reux et Stéphane Petton pour représenter la commune et suivre ce dossier.

CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE POUR LE DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES (CAP ADOS)

Le Conseil Municipal prend connaissance des termes du projet de convention pluriannuelle de partenariat pour le développement d'actions en faveur des jeunes sur le territoire des communes de Lampaul Plouarzel, Plouarzel et Ploumoguier. Les grandes lignes de cette convention peuvent se résumer ainsi :

Les objectifs fixés sont les suivants :

- rendre accessible la culture, le sport et les loisirs pour tous ;
- accompagner, soutenir et valoriser les jeunes dans leur projet ;
- être un lieu d'échange, de convivialité, d'information et de prévention ;
- permettre aux jeunes d'être citoyens et acteurs de leur territoire ;
- mobiliser les partenaires pour mener une action cohérente en direction des jeunes et de leurs familles ;
- soutenir la parentalité.

La contribution financière des trois communes est également précisée dans la convention : la participation allouée à Familles Rurales fédération et la contribution à verser à Familles Rurales association Cap Ados. Cette somme comporte une part fixe (20%) ainsi qu'une participation au prorata du nombre d'habitants (80%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- se déclare favorable à la mise en œuvre de cette convention conclue pour une durée de 2 ans, du 01/01/2021 au 31/12/2022 ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ce document

AFFAIRES DIVERSES

Application mobile « ma mairie en poche »

Cette application, téléchargée par les habitants permet à la mairie de publier des messages et alertes (travaux, alertes météo, actualités...). Les habitants reçoivent vos messages en temps réel grâce aux notifications envoyées automatiquement. Accord du conseil municipal pour signature du devis (603€ / an)

Installation de nouvelles caméras de surveillance en coordination avec la gendarmerie : agence postale, mairie, rue des écoles, école de Trezien.

Bilan des travaux en cours : Les travaux de transformation de l'agence postale / France Services sont terminés et les services sont ouverts.

Les travaux sont également terminés sur le bâtiment de la piste d'athlétisme. Ils se poursuivent pour la crèche, le bâtiment multifonction, l'ancien logement de fonction de l'école publique.

Des devis ont été demandés pour les camping de Ruscumunoc et Porsévigné.

Avis favorable pour l'achat d'un drapeau 14-18.

Les élections du Conseil Municipal Jeunes qui devaient avoir lieu en décembre sont reportées.

L'arbre de Noël est annulé, des cadeaux seront distribués dans les écoles.

La cérémonie des vœux est annulée, les vœux seront diffusés sous format numérique.